

GRAND DELTA HABITAT
& TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE CARPENTRAS

DOSSIER DE PRESSE



SIGNATURE
DE CONVENTION DE
PARTENARIAT

MERCREDI 14 JUIN 2023
9H00 - AVIGNON



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





PRÉAMBULE

UN PARTENARIAT POUR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ

Grand Delta Habitat et le Tribunal Judiciaire de Carpentras, représentée par Hélène MOURGUES, Procureure de la République, signent une convention de partenariat relative au renforcement de la sécurité, de la tranquillité et à la prévention de la délinquance. Convention portant sur le patrimoine de Grand Delta Habitat situé dans les communes relevant du ressort du Tribunal Judiciaire de Carpentras.

L'objectif principal de cette convention est d'assurer une meilleure protection des locataires de la Coopérative tout en facilitant la circulation efficace et opérationnelle des informations entre le parquet et le bailleur social.

Ce partenariat permettra notamment la remontée d'informations en cas d'atteintes graves ou récurrentes aux personnes et aux biens, ainsi que la création de postes de travail d'intérêt général au bénéfice des résidences de Grand Delta Habitat.

La mise en place du Travail d'Intérêt Général (TIG) offrira une meilleure prise en charge de certains profils et constituera une peine supplémentaire à disposition des réquisitions du ministère public.

Pour assurer le bon fonctionnement de cette convention, un contrôle annuel sera effectué, réunissant les parties afin d'évaluer sa mise en œuvre et d'apporter d'éventuelles améliorations.

LES ENGAGEMENTS

DE LA CONVENTION

Grand Delta Habita s'engage à :

- désigner en leur sein un référent qui sera l'interlocuteur privilégié du parquet du Tribunal Judiciaire de Carpentras. Le référent désigné devra disposer de l'autorité hiérarchique nécessaire à l'accomplissement de cette mission
- signaler toutes atteintes graves ou récurrentes aux personnes et aux biens à titre de remontée de renseignements opérationnels
- la création de postes de travail pour recevoir les personnes condamnées à une peine de travail d'intérêt général
- poursuivre et amplifier sa participation à la lutte contre les violences intrafamiliales

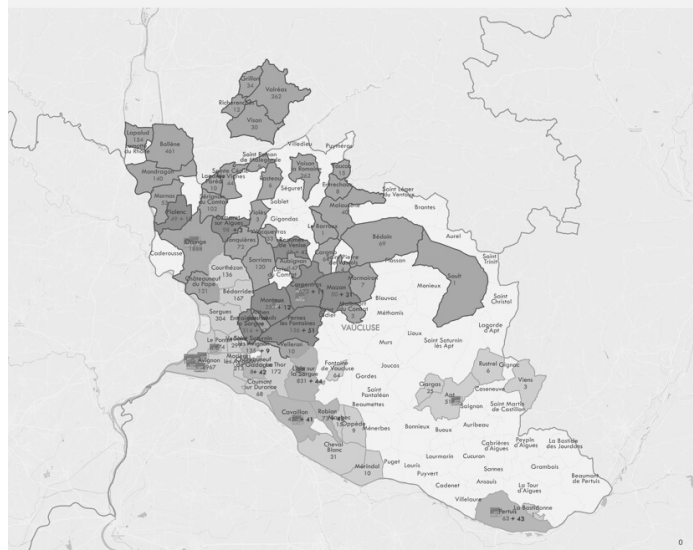


Le parquet de Carpentras s'engage à :

- désigner un référent qui sera l'interlocuteur privilégié de la Coopérative
- suivre et effectuer des retours d'information sur les plaintes déposées par le personnel de la Coopérative
- partager selon les demandes spécifiques et au cas par cas des copies de décisions judiciaires utiles aux procédures de résiliation de bail et d'expulsion des locataires pour troubles de jouissance
- fournir des informations sur les personnes interdites de résider dans les logements sociaux.

LA CONVENTION

APPLICABLE SUR
L'ENSEMBLE DES
RÉSIDENCES DU RESSORT
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE CARPENTRAS



Plus de 8 500 logements sur 44 communes

(8 543 logements actuels, Plus : 396 à venir à fin 2022)

- Althen des Paluds
- Aubignan
- Beaumes de Venise
- Bédoin
- Bollène
- Camaret
- Caromb
- Carpentras
- Châteauneuf du Pape
- Entraigues sur la Sorgue
- Entrechaux
- Faucon
- Grillon
- Jonquières
- Lagarde-Paréol
- Lapalud
- Le Barroux
- Loriol du Comtat
- Malaucène
- Malemort
- Mazan
- Mondragon
- Mormoiron
- Monteux
- Mornas
- Orange
- Pernes les Fontaines
- Piolenc
- Rasteau
- Richerenches
- Sarrians
- Sault
- Saint Christol
- Saint-Hippolyte-le-Graveyron
- Saint Pierre de Vassols
- Saint Roman de Malegarde
- Sainte Cécile les Vignes
- Savoillan
- Sérignan du Comtat
- Vacqueyras
- Vaison la Romaine
- Valréas
- Velleron
- Violès
- Visan



LES MESURES DÉJÀ ENGAGÉES

POLICE - GENDARMERIE - GRAND DELTA HABITAT, UN PARTENARIAT OPÉRATIF À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

En octobre 2019, une convention avec **la Gendarmerie sur la Zone de Défense et Sécurité Sud** a été mise en œuvre pour formaliser et développer plusieurs points :

- *L'autorisation permanente d'accès aux parties communes sur l'ensemble de ses résidences.*
- *La rédaction de fiches de signalement par nos équipes adressées directement aux brigades locales*
- *La simplification des dépôts de plaintes pour les salariés de Grand Delta Habitat.*

L'an dernier s'en est suivi un accord signé le 22 mars à l'échelle de la Zone de Défense et Sécurité Sud avec la Police Nationale, représenté par son directeur Philippe Tireloque, une mise en place efficace grâce à la reprise des objectifs déjà éprouvés en zone Gendarmerie.

DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE POUR LE VAUCLUSE

Forte de ces deux conventions régionales, **une déclinaison départementale Police - Gendarmerie** à été signée en Vaucluse en février 2021 sous l'égide de Monsieur Bertrand Gaume, laquelle élargie son domaine d'intervention :

- *Une harmonisation de la procédure pour l'enlèvement des véhicules en stationnement gênant ou dangereux.*
- *Une facilitation des réponses aux réquisitions à travers la création d'une adresse mail spécialement dédiée aux questions de sécurité.*
- *Une mise à disposition de bâtiments pour les exercices d'entraînement des forces de l'ordre.*



DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE POUR LE VAR

En mars 2023, à son tour, une déclinaison départementale nouvelle a été objectivée avec but de concrétiser et de pérenniser un partenariat durable privilégiant des relations de proximité et de qualité avec les services de **Police du Var**.

La Coopérative peut ainsi garantir un environnement paisible à ses locataires tout en préservant la sécurité des salariés et en facilitant le travail des agents des forces de l'ordre. Notre pôle dédié à la sécurité des locataires et de nos collaborateurs fait le lien avec les référents de la Police Nationale afin de détecter les problèmes et trouver des solutions adaptées à chaque cas rencontré.

COOPÉRATION JUSTICE-BAILLEUR, UNE ILLUSTRATION EN RÉGION

En mai 2022, une convention avec le **Tribunal Judiciaire de Marseille** a été engagée avec **l'Association Régionale Hlm Paca & Corse** et les bailleurs sociaux de Marseille dont Grand Delta Habitat porteur d'expérience dans ce domaine.

Ce partenariat inclus : la mise en place de correspondants pour les différents organismes et une adresse mail générique, un suivi commun des plaintes déposées par le personnel, des ouvertures de postes de travaux d'intérêts généraux (TIG) et la mise à disposition de logements pour les victimes de violences intrafamiliales, sans oublier la communication de tout incident grave. Il va ainsi faciliter un dialogue à la fois fluide et régulier avec la Justice et ses représentants.

GRAND DELTA HABITAT, UNE COOPÉRATIVE INSPIRATRICE DU PLAN D'ACTIONS TRIENNAL 2023-2025 : "SÛRETÉ ET TRANQUILLITÉ RÉSIDENNELLE"

Les diverses mesures engagées par la Coopérative s'inscrivent **parfaitement dans le plan d'actions de l'Union Sociale pour l'Habitat**, axé sur la sûreté et la tranquillité résidentielle. Ce plan, contractualisé au premier semestre 2023, prévoit notamment à travers la convention-cadre avec le Ministère de l'Intérieur de développer des collaborations avec le Ministère de la Justice principalement, les collectivités locales et le secteur de la sécurité privée.



GRAND DELTA HABITAT

CHIFFRES CLÉS 2022



38 672

logements locatifs
répartis sur 3 régions
7 départements
188 communes

dont 30 000 en Vaucluse



91 667

personnes logées



504

logements livrés



171

ventes réalisées



152 M €

investis



220 M €

chiffre d'affaires



8 972

lots en gestion
de copropriété



15

agences commerciales



641

collaborateurs



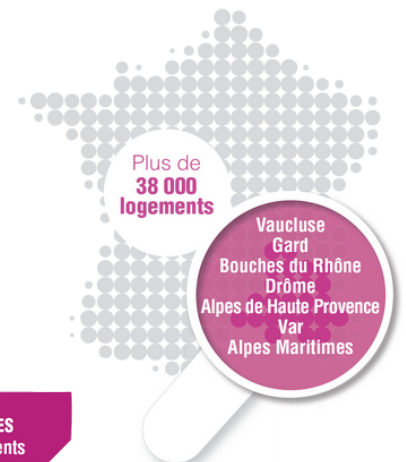
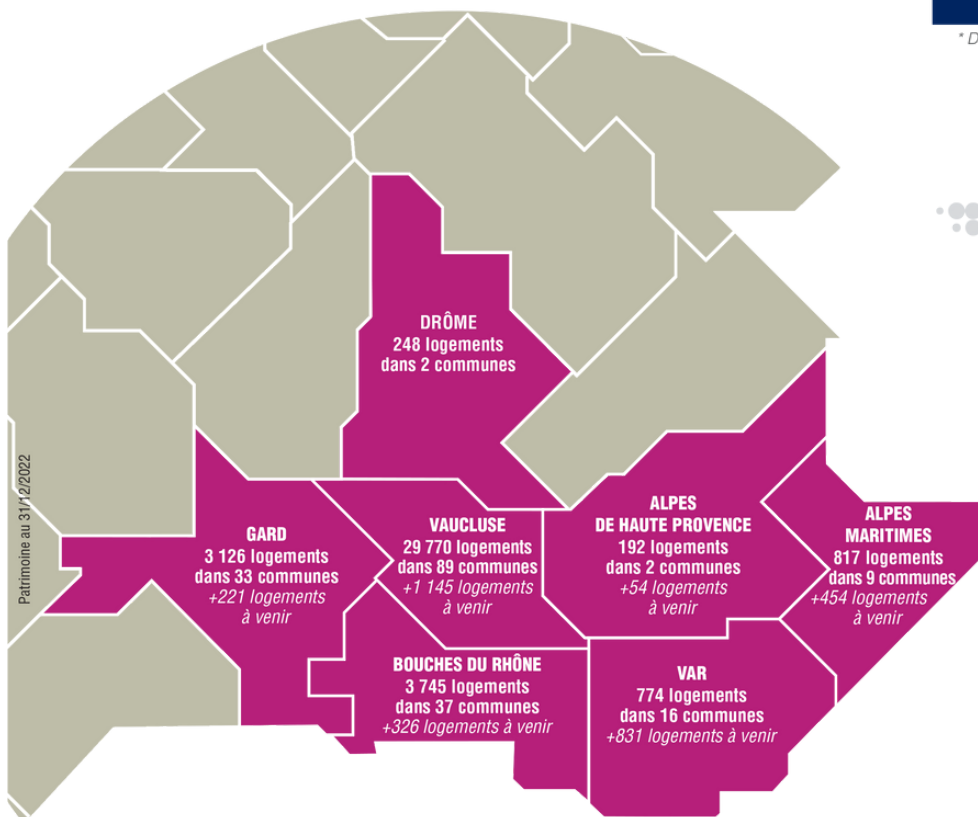
GRAND DELTA HABITAT

LE PATRIMOINE AU 31.12.22

PATRIMOINE

38 672 LOGEMENTS*
3 RÉGIONS
7 DÉPARTEMENTS
188 COMMUNES

* Dont 1 055 équivalents logements





GRAND DELTA HABITAT

ACTEUR GÉNÉRALISTE DU LOGEMENT

Historiquement implantée en Vaucluse en tant que bailleur social, Grand Delta Habitat a su, au fil des années, diversifier ses activités et étendre son territoire.

Portée par une politique forte, basée sur l'innovation et la diversification des compétences, elle œuvre aujourd'hui en faveur du parcours résidentiel, en accord avec l'évolution des modes de vie : location sociale adaptée à tous les demandeurs (ménage, famille monoparentale, séniors, PMR), accession à la propriété pour les primo-accédants et les ménages modestes et intermédiaires, Terrains à bâtir viabilisés et libre choix constructeur, gestion de syndic de copropriété

Ces dernières années, de nouveaux horizons se sont ouvertes pour la coopérative et font aujourd'hui l'objet de projets habitat co-construits avec les acteurs locaux, au service des territoires :

- Logements intermédiaires
- Études d'ingénierie urbaine pour les collectivités locales
- Prestations de service pour des tiers
- Gestion de copropriétés fragilisées
- Organisme de Foncier Solidaire (OFS) : destiné à favoriser l'accession sociale sécurisée par un mécanisme de dissociation pérenne entre le foncier et le bâti
- Prêt Social Location-Accession (PSLA) permettant aux ménages sans apport personnel d'acquérir le logement qu'ils occupent avec un statut de locataires
- Bail Réel Solidaire (BRS) dispositif qui permet de dissocier le foncier du bâti pour faire baisser le prix d'acquisition des logements

LE MODÈLE COOPÉRATIF

UN MODÈLE D'AVENIR

GRAND DELTA HABITAT EST MEMBRE DE
LA FÉDÉRATION NATIONALE DES
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES D'HLM.

Composée de 165 SA COOP, la fédération, présidée par Marie-Noëlle LIENEMANN, Sénatrice, ancienne Ministre du Logement, propose une sécurisation complète des parcours d'accession et développent l'activité de construction et de gestion locative.

Les coopératives sont des structures juridiques du secteur de l'économie sociale et solidaire qui ont pour point commun une gouvernance innovante, où chaque associé pèse une voix dans les décisions.

Le capital leur appartient au moins pour plus de la moitié et les bénéfices sont réinvestis ou redistribués dans la structure. S'il s'agit d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) (différente des coopératives participatives ou SCOP), elle peut être sans but lucratif ou à faible lucrativité.

Ces entreprises basées sur la solidarité de leurs membres et le développement partagé se veulent de nouveaux acteurs, voire des alternatives aux organisations actuelles.

Leur premier avantage est leur caractère indélocalisable et non "opéable" puisqu'elles sont statutairement attachées à des territoires qu'elles animent et au sein desquels elles créent de la valeur.



Aussi en est-il de Grand Delta Habitat où les salariés, les locataires, les accédants sont associés de la coopérative immobilière qui réinvestit la totalité de ses résultats dans la production et la rénovation de logements.

FICHE D'IDENTITÉ

REPRÉSENTANTS & CONTACTS

SIÈGE SOCIAL

Grand Delta Habitat
3, rue Martin Luther King
84 054 Avignon Cedex 1

Tél. 04 90 27 20 20

WWW.GRANDDELTA.FR



CONTACT :

Communication & relations presse : communication@granddelta.fr / Tél.0787148020



PRÉSIDENCE ET DIRECTION

Président : Michel GONTARD

Directeur Général : Xavier SORDELET

GRAND DELTA HABITAT





CONTACT PRESSE

07.87.14.80.20
communication@granddelta.fr